



F. PERRY/AFP

Grands clubs cherchent

Pour dénicher les prodiges de demain, les équipes qui règnent sur l'Europe du ballon rond se disputent de plus en plus des joueurs encore mineurs. Les instances internationales tentent d'enrayer ces nouvelles dérives du foot business. Pas gagné !

OLIVIER SARETTA

Eté 2008. Chelsea peaufine son recrutement. Aucun Ballon d'or ne figure sur ses tablettes. Pourtant, le club de football londonien, propriété du milliardaire russe Roman Abramovitch, a déniché sa perle : Jérémy Boga. Rapide, technique, puissant, le joueur français impressionne. Son âge aussi : 12 ans. En

2007, il évoluait à l'ASPTT Marseille. Et le voici maintenant sous le maillot des Blues. Certes, il se contente du championnat des moins de 15 ans et n'a encore signé aucun contrat. Mais son histoire traduit l'intérêt croissant des grands clubs pour les talents précoces.

« En quelques années, on a assisté à un glissement du cœur du recrute-

ment des grosses écuries de la tranche 16-17 ans à la tranche 12-13 ans, confirme Didier Primault, spécialiste du Centre de droit et d'économie du sport (CDES), à Limoges. La concurrence est devenue si forte que l'idée est de la prendre de vitesse. » Et peu importe que le règlement de la Fifa – le « gouvernement du football mondial » – n'autorise pas le transfert des mineurs !



RIVALITÉS

« La concurrence est devenue si forte que l'idée est de la prendre de vitesse. » Il y a 32 centres de formation en France. Ici, à Lyon et à Nantes (ci-contre).

M. ROBINOT/PANORAMIC

baby-footballeurs

Les quelques dérogations consenties sont sujettes à tous les détournements.

L'enfant doit vivre avec au moins un de ses parents ? Qu'à cela ne tienne, le club « trouve un emploi au père dans la boutique du stade », assure Philippe Diallo, directeur de l'Union des clubs professionnels de football (UCPF). Les parents ne peuvent pas déménager ? Un « tuteur sorti du chapeau fait son apparition », renchérit un recruteur, sous couvert d'anonymat. Chelsea n'a pas eu à se livrer à ce type de pratiques pour Jérémy Boga : son père travaillait déjà à Londres ; seuls l'adolescent et sa mère ont dû traverser la Manche.

Sur le marché des prodiges annoncés,

les grands clubs d'Europe règnent sans partage. Quitte à vampiriser le sang neuf issu des 32 centres de formation français (1 840 joueurs au total). Celui du Havre (Ligue 2), par exemple, comme le confirme Alain Belsœur, directeur sportif du club normand : « Quand Dhorasoo nous a quittés, il y a une dizaine d'années, il avait 25 ans. Le dernier départ que nous avons enregistré est celui de Gauthier Mahoto. Il joue maintenant à Portsmouth et n'a que 16 ans. » Nombre de jeunes s'exilent ainsi avant la fin de leur cycle de formation, qui s'achève en théorie à 20 ans. « Par rapport à ceux des années 1990, ils peuvent gagner 20 fois plus d'argent ; du coup,

l'aspect financier joue un rôle énorme, poursuit Alain Belsœur. Il leur faut tout, tout de suite. Mais ce n'est pas sain. A cet âge-là, ils ne sont pas prêts. »

Les recruteurs autoproclamés pullulent

De toute façon, la maturité n'est plus un critère de recrutement déterminant. En Angleterre, les clubs ont mis en place des « académies » à même d'accueillir les jeunes recrues. « Le Mondial 1998 a fait réagir les Britanniques. Quand ils ont vu d'où sortaient les Zidane, les Desailly, bref, toute cette génération issue des centres, ils se sont dit qu'il était temps de s'y mettre aussi », explique >>>



ARGUMENTS
Les émoluments de Mamadou Sakho (à g., en marine) atteignent 90 000 euros par mois, 6 fois ce que touchait Zidane à 22 ans. Quant à Francis Coquelin (à dr., en bleu), il esquivait la question.

»»» Guy Hillion, recruteur pour Chelsea.

Cette volonté de formation répond également à une obligation à court terme : celle d'être aux normes fixées par l'UEFA, le « gouvernement » du football européen, présidée par Michel Platini. En 2005, l'UEFA a en effet édicté la règle du *home-grown player* (« joueur formé à la maison »), contraignant les clubs à compter dans leurs rangs, dès 2012, au minimum 8 éléments sur 25 ayant suivi, chez eux, une formation d'au moins trois ans entre 15 et 21 ans. Bémol : comme la règle ne stipule aucune restriction de nationalité, il est possible de recruter des jeunes pousses dans le monde entier et d'en faire des *home-grown players*. Les plus doués auront peut-être la chance de franchir l'ultime barrage du professionnalisme.

« À TOUT MOMENT, ILS PEUVENT S'ENVOLER À L'ÉTRANGER »

En Angleterre, certains connaissent cette joie dès l'âge de 16 ans. Arsène Wenger, l'entraîneur français d'Arsenal, en a d'ailleurs fait sa marque de fabrique : l'Alsacien est à la tête d'un effectif dont la moyenne d'âge (23 ans) est la plus basse du championnat. Parmi ses dernières recrues, Francis Coquelin, un Lavallois de 17 ans. Repéré en 2008, ce milieu de terrain s'est engagé pour quatre ans avec le club londonien. Son salaire mensuel ? « Pour l'argent, il faut voir avec

mon agent », esquivait-il. L'art de la communication, comme celui du dribble, n'est pas une affaire d'âge...

La chasse au petit champion est donc ouverte. Les « scouts » – surnom donné aux recruteurs – des clubs européens sillonnent les stades du monde entier. Mais ils ne sont pas seuls : les recruteurs autoproclamés pullulent. « Ce sont des parasites ! s'emporte le dirigeant havrais, Alain Belsœur. Ils rôdent autour de notre centre de formation. Récemment, nous avons porté plainte contre des personnes qui ont emmené trois de nos jeunes faire des essais dans des clubs anglais à notre insu. L'un d'eux n'était qu'un simple supporter du club. »

Si le trio s'est laissé séduire, c'est que la Premier League a bien des attraits. Son prestige, bien sûr, mais aussi ses arguments financiers. A 16 ans, celui qui y signe son premier contrat professionnel peut compter sur une rémunération mensuelle minimale d'environ 15 000 euros, soit un tiers de plus que les minima appliqués en France.

L'Hexagone n'échappe pas pour autant à la contagion. « Nos clubs sont démunis face à la concurrence, constate Philippe Diallo [UCPF]. Ils n'ont plus aucune protection juridique vis-à-vis

des joueurs qu'ils forment. A tout moment, ils peuvent s'envoler à l'étranger. Du coup, les dirigeants anticipent et actionnent le seul levier qu'il leur reste : ils font signer plus tôt et à des conditions avantageuses les gamins les plus prometteurs. » Quand le joueur commence à faire ses preuves, les dirigeants s'empressent de lui accorder des conditions susceptibles de l'inciter à rester. Le cas de Mamadou Sakho, 19 ans, fournit une illustration du phénomène. Formé au PSG, courtisé par la Juventus, le défenseur central a renégocié en février le contrat qui le liait au club de la capitale depuis deux ans. Ses émoluments ont triplé atteignant 90 000 euros par mois. Soit 6 fois ce que Zidane percevait à 22 ans à Bordeaux !

Face aux dérives du foot business, certains s'offusquent, en particulier Michel Platini. Le 10 mars, ce contempteur des salaires indécents et de la « traite » des mineurs a remporté sa première victoire. Le conseil stratégique de l'organisation – qui rassemble des représentants des principales familles du football européen – a voté une résolution en faveur de l'interdiction du transfert des joueurs de moins de 18 ans. Toutefois, le plus difficile reste à faire pour l'ancien capitaine des Bleus : convaincre l'Union européenne, plus que jamais attachée au principe de libre circulation des travailleurs. Un match perdu d'avance ? ● O. S.